

Agriculture et territoire: des pistes d'action collective pour plus de synergie

Yvon Le Caro

▶ To cite this version:

Yvon Le Caro. Agriculture et territoire: des pistes d'action collective pour plus de synergie. Conférence-débat pour le Pays de Châteaubriant, Derval, 2010. halshs-04869168

HAL Id: halshs-04869168 https://shs.hal.science/halshs-04869168v1

Submitted on 8 Jan 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Compte-rendu de la conférence-débat

Jeudi 2 décembre 2010 Derval (Loire Atlantique)

Thème: « AGRICULTURE & TERRITOIRES »,

- Quel projet agricole au sein des territoires ?
- Quelles cohabitations possibles au sein de l'espace rural ?
- Comment faire face à l'intensification des usages ?

Intervenant : Yvon Le Caro, Maître de conférence à l'Université Rennes 2

Introduction par Jean-Paul Pierres

Jean-Paul Pierres est un ancien Président du Conseil de Développement

L'agriculture est un des secteurs majeurs de notre territoire. En effet, l'arrondissement de Châteaubriant compte 1 800 exploitations (dont les terrains couvrent 72 % de la surface totale de la zone) et près de 3 300 actifs agricoles. Le secteur, avec ses emplois directs et indirects représente 17 % de l'ensemble des emplois de l'arrondissement.

Or, notre territoire subit actuellement des évolutions démographiques fortes avec une diminution des terres agricoles au profit de l'urbanisation. De nouvelles populations, aux modes de vie plutôt urbains, s'installent dans nos campagnes, ce qui peut être parfois source de conflits avec les agriculteurs locaux.

Le Conseil de Développement, en co-animation avec l'école d'agriculture de Derval, a donc demandé à Yvon Le Caro, Maître de conférence à l'Université Rennes 2, d'intervenir sur cette relation entre les différents « usagers » d'un même territoire.

Conférence d'Yvon Le Caro

« Agriculture et territoire : des pistes d'action collective pour plus de synergie »

Le monde agricole subit des mutations rapides avec une libéralisation économique brutale depuis 1994 et une crise des céréales depuis 2007 qui fragilise la profession, en particulier les éleveurs. En parallèle, l'explosion de l'urbanisation en termes de surfaces consommées pose question sur la gestion des espaces.

Dans ce contexte d'incertitudes, il est nécessaire d'inventer des pistes d'actions collectives pour tenir compte tout autant de l'avenir agricole que de l'avenir territorial. En effet, on ne peut pas construire l'avenir des uns sans construire l'avenir des autres.

Bien évidemment, rien n'est simple. Cependant, malgré les conflits, le remembrement ou la création des coopératives par exemple se sont réalisés. De nouvelles expériences de gestion concertée du territoire existent, il est intéressant de les mettre en avant.

Au-delà de ces expériences locales, il faut aussi resituer le monde agricole dans le contexte de la PAC 2013 qui aura des conséquences localement, dans notre gestion des espaces.

1. L'expérience de l'espace partagé

1.1 Le rural et l'urbain

Au sens sociologique, notre société est devenue urbaine.

En 1914, la société rurale existait. Elle était essentiellement paysanne. Son mode de vie était différent de celui des urbains. Ce « clivage » a perduré jusque dans les années 50 où les ruraux ont fait exploser, le plus souvent eux-mêmes, leurs modes spécifiques de fonctionnement social.

Avec l'accroissement de la mobilité et l'influence des médias, nos comportements se sont homogénéisés entre ruraux et urbains même si des différences existent sur certains comportements (par exemple, le « bonjour » reste une habitude du monde rural).

La question à se poser est donc celle de la place des habitants des campagnes dans une société urbaine.

A l'échelle régionale on distingue bien différents espaces : les espaces urbains, périurbains et ruraux. Ces espaces se définissent, au sens de l'Insee, par les déplacements entre lieux de résidence et lieux de travail.

Cette typologie met en avant une différenciation spatiale des conditions de vie des habitants et non pas une différenciation des modes de vie. On peut trouver dans chaque espace les mêmes problématiques mais elles sont plus ou moins importantes selon le type d'espace dans lequel on vit (ex : accès aux soins plus difficile en milieu rural).

La distinction entre « ville » et « campagne » est de nature très différente. Dans une commune urbaine comme Rennes, tout comme dans une petite commune rurale, il y a de la ville et de la campagne. La campagne est fondamentalement un espace marqué par l'activité agricole. En espace urbain, il y a donc beaucoup de ville et peu de campagne alors qu'en espace rural, la campagne occupe l'essentiel de l'espace autour de petites villes et de bourgs.

Les notions couplées de rural / urbain et de campagne / ville ne doivent donc pas être confondues.

1.2 La cohabitation entre agriculteurs et non agriculteurs

Il reste des clivages spécifiques entre agriculteurs et non agriculteurs sur les questions de paysage, d'environnement ou d'alimentation par exemple car les agriculteurs gardent une relation particulière à la terre.

Avec l'habitat diffus dans nos campagnes, les agriculteurs cohabitent avec leurs voisins non agriculteurs au quotidien. Ainsi, l'urbanité est expérimentée au quotidien par les agriculteurs tandis que leurs voisins non agriculteurs s'intègrent dans un paysage agricole vécu.

Les agriculteurs et habitants non agriculteurs ont acquis des compétences à gérer leurs relations dans l'espace, les contentieux sont très rares. Or ces compétences sont sous-estimées par les collectivités publiques.

Un exemple de cohabitation : les loisirs

La plupart du temps, les espaces agricoles sont ouverts (pour rappel, en France, nous avons un droit général de circulation), sans panneaux spécifiques d'interdiction mais aussi sans aménagement qui pourrait permettre une utilisation plus facile de ces espaces pour des loisirs de promenade.

Il existe des exemples très intéressants de partage de l'espace dès lors que l'on se penche sur les situations à l'échelle des lieux vécus.

Exemple d'une exploitation céréalière en proximité d'une ville de 10 000 habitants : cette exploitation est largement pratiquée d'un point de vue récréatif (cueillette, randonnée, promenade à cheval, pêche, chasse), y compris dans une partie où le bocage a été détruit dans les années 60.

L'agriculteur respecte ces espaces, en évitant par exemple de passer avec son tracteur sur le chemin de randonnée entretenu par la municipalité. Ces loisirs lui permettent d'avoir de meilleures relations avec son voisinage sans perdre en productivité. Il estime normal de partager cet espace, considérant que sa famille a par le passé modifié le paysage local.

D'autres exemples existent sur des exploitations d'élevage dont l'espace est aussi très largement utilisé pour des activités de loisirs : chasse, cueillette, randonnée.

En général, les agriculteurs estiment que ce partage de l'espace est une sorte de compensation vis-à-vis de leurs voisins qui ont peu d'espaces.

Sur une enquête réalisée auprès de 176 agriculteurs, 80 % d'entre eux trouvent positif ce partage de l'espace. Le principal point positif est pour eux le côté relationnel, les rencontres. Cet aspect est plus important que l'entretien de l'espace (les chemins sont dans ces cas mieux entretenus par les collectivités) ou encore une éventuellement vente directe de produits aux promeneurs.

Ce partage amène aussi les agriculteurs à changer leurs pratiques, à développer des comportements pro-environnementaux notamment.

Beaucoup de pratiques sont donc gérées en bonne intelligence par la tolérance humaine plutôt que par la loi.

Dans ces exemples, **l'espace devient multifonctionnel**, dans les limites fixées par les agriculteurs et les usagers eux mêmes. La multifonctionnalité permet l'échange entre les différents usagers de l'espace ce qui conduit à une plus grande tolérance sur les pratiques des uns et des autres au quotidien.

Ces pratiques permettent aussi de dépasser les stéréotypes. Il est donc nécessaire d'accompagner les agriculteurs et non agriculteurs à développer ces pratiques de partage de l'espace.

Pour faciliter les relations entre agriculteurs et non agriculteurs, la prise en compte de l'organisation topologique de l'espace est importante. On parle d'espace topologique lorsque l'on situe les lieux de proche en proche, les uns par rapport aux autres et non par des coordonnées terrestres. Trois topologies peuvent être distinguées : les topologies concrètes, les topologies personnelles et les topologies fonctionnelles.

Sur une exploitation, on a par exemple :

- topologies concrètes : des ruisseaux, des routes, des pentes, des espaces visibles ou non par l'agriculteur de chez lui ;
- topologies personnelles: les limites de l'exploitation que connaît l'agriculteur mais pas le promeneur, l'espace de vie de la famille de l'agriculteur, les lieux importants pour une personne;
- topologies fonctionnelles : les itinéraires de promenades, les circulations des pêcheurs, les lieux associés à l'habitation...

Si des promeneurs marchent à proximité de la maison de l'agriculteur plutôt que sur le chemin de randonnée, la relation sera différente. De même selon qu'un ramasseur de champignon hors de vue de la ferme ou dans la parcelle à côté.

Le partage de l'espace agricole est ainsi modulé selon les lieux, en tenant compte des topologies. Il est aussi modulé selon que les « objets » discutés relèvent de la sphère publique, privée ou du domaine professionnel. Enfin, la règle de droit encadre les usages.

Le partage de l'espace agricole est donc complexe.

2. Une agriculture qui produit du territoire?

2.1 L'intensification des usages

Les territoires se peuplent. En parallèle, nous avons de plus en plus besoin de produire pour nourrir ces populations. En conséquence, **nous assistons à une intensification des usages**.

L'espace agricole doit se diversifier tout en faisant face à l'accroissement de l'habitat, des infrastructures et des zones d'activité. Il faut réussir à consommer moins d'espace, à rendre acceptable de vivre sur des plus petites surfaces en proposant des hébergements et des espaces de vie de qualité.

Ce problème est particulièrement important sur notre région où le prix des terres agricoles reste assez faible.

Sur un même espace, on peut imaginer qu'un agriculteur, en plus de sa production agricole, produise de l'énergie, de l'eau, crée de l'habitat social tout en conservant une biodiversité et des espaces de loisirs.

Le partage des espaces n'est pas forcément aisé à développer car les usages sont parfois antagonistes. Parfois les usages sont supplémentaires (augmenter l'un sans diminuer l'autre). Le plus souvent ils sont complémentaires (augmenter l'un c'est augmenter l'autre jusqu'à atteindre un optimum). Par exemple, lorsque la fonction environnementale augmente à partir de zéro, la productivité agricole augmente (milieu régulé, etc.), jusqu'à un maximum. Ensuite il peut y avoir un optimum de biodiversité qui ne correspond généralement pas au maximum agricole.

L'arbitrage doit se faire entre le point maximum d'un usage et le point maximum de l'autre.

On identifie alors deux manières de partager l'espace : le zonage où chaque usage doit se faire dans un territoire délimité et le partage du même espace entre plusieurs fonctions.

On doit pouvoir moduler entre ces deux types de partage en définissant par exemple dans un document d'urbanisme des zones à priorité agricole mais sur lesquelles on envisage également des espaces de loisirs.

Plus d'usages sur chaque espace conduit à une moindre spécialisation mais c'est une manière d'intensifier les usages pour économiser l'espace. En prime cela donne l'occasion d'échanger et de développer les interactions sociales entre agriculteurs et non agriculteurs.

2.2 S'organiser pour produire du territoire

Les agriculteurs doivent jongler entre les exigences de leur filière et les exigences du territoire :

- La filière, qui leur demande toujours plus ou mieux a moindre coût et qui privilégie les exigences de l'aval
- Le territoire, qui exige d'eux des compétences environnementales, sociales, de voisinage... et où ils sont minoritaires

Actuellement, il n'y a pas d'organisation structurée pour permettre aux agriculteurs de gérer l'articulation entre ces exigences. C'est chaque agriculteur qui invente ses solutions.

Pourquoi ne pas réfléchir à la mise en place de coopératives territoriales ? C'est à dire reprendre le statut de coopérative agricole, l'utiliser pour dépasser les rivalités de gestion de l'espace. Le voisinage, l'environnement sont des éléments structurants pour le métier d'agriculteur de demain.

On peut donc imaginer que des agriculteurs se regroupent pour proposer une offre territoriale cohérente (produits proposés, loisirs, installation des jeunes agriculteurs, etc.). L'objectif serait de **réunir l'ensemble des agriculteurs d'un territoire dans une coopérative territoriale** où ils pourraient coordonner leurs actions pour plus d'efficacité.

Ces coopératives pourraient aussi s'élargir à des personnes non agricultrices.

Un exemple possible autour de l'alimentation : réunir Amap, Biocoop, commerces, restaurants mais aussi groupements de producteurs et collectivités autour d'une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) organisée en collèges capable de produire une filière locale. Il s'agit d'un exemple de coopérative thématique.

3- Comment co-construire l'avenir agricole et l'avenir local?

3.1 Aménager à l'échelle locale des territoires partageables

Il faut aménager les territoires pour que chacun puisse y vivre bien. Cela nécessite de réfléchir à un **projet agri-territorial**. Il faut donc que les zonages (PLU, SCOT, aménagement foncier) soient agro-compatibles, ce qui n'est pas forcément simple à mettre en œuvre.

Pour cela, **une large concertation est nécessaire**. Un exemple : les commissions agricoles communales composées d'1/3 d'élus, 1/3 d'habitants et 1/3 d'agriculteurs. Ces commissions font des propositions au conseil municipal sur les questions agricoles.

3.2 L'agriculture, une composante de l'avenir des Pays

L'agriculture apporte une très forte contribution à l'économie locale (emplois directs et indirects) et à l'attractivité territoriale. Il y a des moyens de valoriser le territoire en valorisant l'agriculture (bocage, circuits courts, etc.).

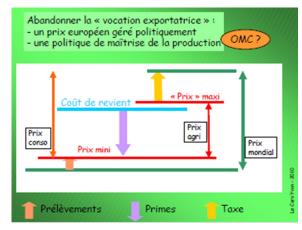
3.3 Soutenir et orienter l'agriculture

L'agriculture a besoin d'alliés localement et concrètement mais aussi globalement et politiquement. Il y a des alliances à trouver entre agriculteurs et consommateurs par exemple.

L'agriculture est soumise à une réglementation européenne, la PAC, qui n'est pas que l'affaire des agriculteurs mais l'affaire de tous.

L'enjeu de la PAC 2013 est essentiel : les acteurs locaux doivent s'en saisir, être force de lobbying pour permettre aux agriculteurs de conserver leur activité, créatrices de richesse pour les territoires.

Une proposition pour la PAC 2013 : réintroduire un prix minimum des produits supérieur au prix mondial mais aussi un prix maximum inférieur au prix maximum mondial. Le prix producteur serait ainsi sécurisé dans une fourchette.



La PAC doit combiner 2 éléments : une régulation des marchés et des primes qui reconnaissent la valeur territoriale de l'agriculture.

Conclusion

En conclusion, quelques propositions à retenir :

- reconnaître les compétences socio-spatiales des gens ;
- densifier les usages en les diversifiant ;
- s'organiser territorialement (coopératives territoriales, commissions agricoles communales);
- aménager un cadre de vie et de travail partageable.

Et plus généralement, nous engager collectivement en faveur d'une agriculture vivante qui développe sa dimension territoriale.

Débat –

Question: Vous nous avez parlé d'initiatives locales, de réflexions de territoire mais n'avez-vous pas le sentiment que l'avenir de l'agriculture se joue surtout à un niveau européen voire mondial?

Yvon Le Caro: Afin de respecter la libre concurrence entre acteurs économiques (les agriculteurs en l'occurrence), Bruxelles ne peut pas permettre aux collectivités locales d'apporter une aide directe aux agriculteurs de leur territoire. Il est donc nécessaire d'avoir des règles communes à l'échelon européen, règles nécessaires car nous sommes dans une économie de marché. Néanmoins, le niveau local, de par sa structuration, de par ses initiatives peut être force de proposition pour améliorer ces règles communes.

Par ailleurs, il faut bien avoir en tête que les difficultés que rencontrent certains agriculteurs ne sont pas que financières (liées au cours du marché) mais aussi humaines avec une non-reconnaissance de leur plus-value pour un territoire. Et là, la politique menée localement a une grande importance.

Question : Ces nouvelles pratiques de collaboration entre agriculteurs et territoires sont intéressantes mais les agriculteurs sont-ils suffisamment formés pour les mettre en place (formation initiale et continue) ?

Yvon Le Caro: Le secteur agricole est un secteur qui forme beaucoup. Les agriculteurs sont donc relativement bien pourvus en outils de formation disponibles. Par contre, on se pose peu la question des relations entre agriculteurs et non agriculteurs. Il faut aussi développer des lieux d'échanges entre agriculteurs, des lieux où ils puissent se regrouper et discuter de leurs problématiques communes, s'auto-former en quelque sorte. C'est un peu le sens de ma proposition de développer des coopératives territoriales.

Question de Jacques Lemaître (président de la Chambre d'Agriculture 44) : Pendant trop longtemps, l'agriculture a été sous la responsabilité de l'Europe. Aujourd'hui, les collectivités locales s'intéressent à l'avenir de l'agriculture car elles se sont rendues compte que conserver des activités agricoles localement était un atout pour leur territoire.

Pour accompagner les agriculteurs dans leurs réflexions de territoire, la Chambre d'Agriculture 44 a constitué des « groupes territoire » dans chaque canton qui abordent les différentes thématiques liées à l'ancrage territorial de l'agriculture.

L'échelon local peut donc imaginer de nouvelles possibilités de développement pour l'agriculture (ex : circuits courts, énergies renouvelables) sans attendre des directives européennes.

Yvon Le Caro: L'Europe a fait le choix de laisser l'agriculture se confronter au marché mondial. Pendant les années 2000, l'Europe a « laissé tomber » sa politique agricole. Aujourd'hui, le parlement se rend compte des lourdes conséquences de cette politique du laisser-aller et commence à revenir dessus.

Question: Dans l'Ouest, de nombreuses coopératives se sont créées. Or, actuellement, on arrive à des concurrences très fortes entre coopératives ainsi qu'à un tel mouvement de concentration de ces structures qu'elles n'ont plus d'ancrage territorial. Comment voyez-vous demain le développement des futurs outils économiques ?

Yvon Le Caro: Les coopératives doivent faire face aux exigences de leurs filières (marché, grande distribution) qui leur demandent de grossir. Elles sont donc tentées d'abandonner leur territoire même si elles essayent parfois de valoriser les productions locales. Les agriculteurs ont un pouvoir de vote au sein de ces coopératives c'est donc à eux d'influencer les décisions de leurs coopératives vers un développement plus qualitatif avec plus d'ancrage territorial.

Question : La population mondiale augmente alors que dans le même temps les terres agricoles diminuent. Est-ce viable ?

Yvon Le Caro: Les spécialistes de la croissance urbaine s'accordent globalement pour dire que la croissance des villes va continuer à grignoter l'espace agricole, mais de façon moins importante que ces dernières années.

Il faut en fait traiter la question sous l'angle qualitatif.

Dans un projet de recherche auquel je participe, un géographe a fait une analyse croisée de la valeur agronomique des terres et de leur usage. Cette analyse a montré que les meilleures terres avaient été utilisées pour construire de l'habitat. Il est donc nécessaire qu'au sein des PLU les élus n'aient pas un regard que sur la quantité de terrains agricoles mais aussi sur la qualité des terres des agriculteurs.

Il y a aussi tout une réflexion à développer sur les nouveaux modes d'habitat : réinventer des modes d'urbanisation moins coûteux en terrains (habiter les fermes, concevoir des maisons avec possibilité d'en louer une partie, etc.).

De nouveaux modes de productions émergent, le bio notamment qui est a priori plus consommateur d'espace. Or, il faut sortir de ces idées reçues car il y a des agriculteurs bio qui font aussi de l'intensif. La question fondamentale est celle du rendement net, c'est-à-dire de la production de la ferme une fois

déduits les intrants. Quand on regarde les rendements nets, c'est finalement la qualité du sol et la cohérence de l'itinéraire technique qui sont plus déterminants que le système de production retenu.

Question : Vous nous avez montré que beaucoup de décisions peuvent se prendre de façon démocratique et collective. Mais est ce que ce mode de fonctionnement démocratique est compatible avec notre fonctionnement libéral ?

Yvon Le Caro: Vue la concurrence entre les acteurs économiques, et de plus en plus entre les territoires, il n'est pas possible d'avoir une réflexion collective sur tous les sujets. Il faut réussir à définir des priorités sur lesquelles une démarche collective est nécessaire et possible.

Question : Nous consommons beaucoup de pétrole pour produire une calorie de nourriture. Dans un contexte de raréfaction des ressources énergétiques, quel avenir pour l'agriculture ?

Yvon Le Caro: Pour réduire notre consommation d'énergie, il faut affecter aux terres agricoles une production adaptée (produire là où c'est le plus « rentable » au sens de la productivité nette d'intrants), d'où la nécessité d'une analyse très fine de la qualité des sols et de leur insertion territoriale (hydrologie, voisinage, paysage, etc.). Ce raisonnement est également valable pour la production d'énergies renouvelables (biomasse, solaire, éolien...).

Par ailleurs, le raisonnement en économie nette montre qu'en diminuant les intrants, on augmente parfois les revenus. Des réflexions sont à mener dans ce sens.

On peut donc imaginer une voie de progrès de l'agriculture en dépensant moins d'intrants et en diversifiant les productions (produits alimentaires, énergétiques, services sur une même exploitation).